



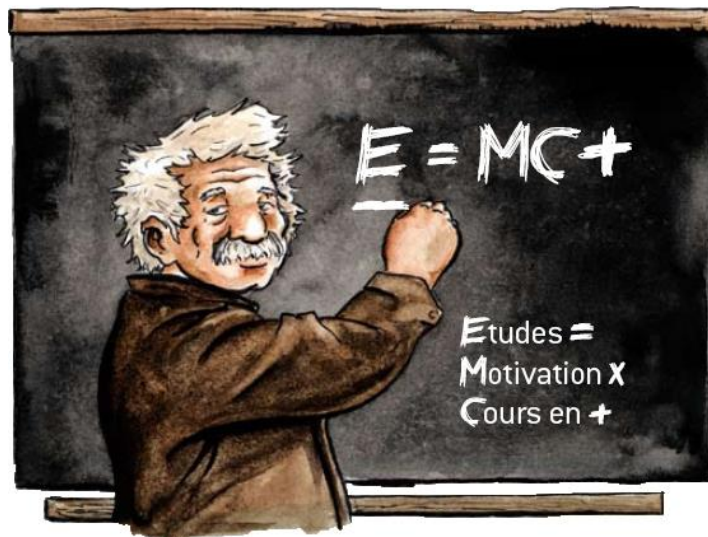
Institut Notre-Dame Charleroi

www.ind-charleroi.be

CHARLEROI, LE 8 JUIN 2017

ENTRE NOUS

Spécial



- A TRANSMETTRE, OBLIGATOIREMENT, PAR L'ELEVE A SES PARENTS
- A LIRE, ABSOLUMENT, PAR LES PARENTS ET LES ELEVES
- A CONSERVER PAR LES FAMILLES, A TOUTES FINS UTILES ET DANS LEUR INTERET (AU MOINS LES PAGES NUMEROTEES DE 1 A 14)
- ET DONT IL CONVIENDRA D'ACCUSER RECEPTION, DANS LES PLUS BREFS DELAIS, EN RENTRANT A L'ECOLE LA DERNIERE FEUILLE (PAGES 15 ET 16) COMPLETEE, SIGNEE ET DECOUPEE

- Numéro spécial non numéroté contenant donc :

- Dispositions relatives à la fin de l'année scolaire
(Pages numérotées de 1 à 11)
- Nécessaire rappel des indicateurs de réussite et d'accès aux examens de 2^e session
(Pages numérotées de 12 à 14)
- Feuille-réponse (accusé de réception)
(Pages 15 et 16)

- Adressé uniquement :

- Aux élèves et à leurs parents
- Aux professeurs et éducateurs
- Aux membres du Pouvoir Organisateur



**A LIRE, ABSOLUMENT, PAR LES PARENTS ET LES ELEVES
(surtout s'ils sont majeurs)**

1^{RE} PARTIE : DISPOSITIONS RELATIVES A LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE

Vous trouverez dans les pages suivantes pour juin 2017 :

- ◆ le calendrier des délibérations et donc de l'information aux parents d'une AOC, AOB ou toute autre décision contraignante du C.C. au 1^{er} degré,
- ◆ l'horaire des rencontres possibles, en cas d'AOC, d'AOB ou toute autre décision contraignante du C.C. au 1^{er} degré, avec la direction afin de connaître les motivations de l'échec total, de la réussite avec restriction ou de la décision contraignante du CC,
- ◆ les dates de remises des bulletins et consultations possibles des copies d'examens,
- ◆ les possibilités de recours (interne et externe).

Chers Parents, Chers Elèves,

L'Entre-Nous de fin juin 2017 comportera l'habituelle rubrique : « **Vie de l'école durant les vacances et reprise en septembre** ».

Je me trouverai, à la disposition des parents et des élèves qui désirent me rencontrer durant ces vacances jusqu'au 07 juillet 2017 et à partir du 16 août 2017.

Lors de ces rencontres, il est souvent question d'orientation pour l'année suivante ou d'explications à propos des décisions prises.

Je pourrai, également, montrer des épreuves certificatives. Ces rencontres restent possibles, surtout dans les cas d'examens de passage.

Mais bien avant cela, nous devons prévoir diverses mesures dans le cadre de l'organisation de fin d'année.

CES MESURES VISENT DEUX OBJECTIFS :

1. Permettre une meilleure compréhension par les parents et surtout par l'élève de la décision prise par le Conseil de classe lors des délibérations du mois de juin et, en cas de seconde session, du mois de septembre lorsque cette décision signifie un échec total (AOC), une réussite avec restriction (AOB), l'orientation vers une 2S au terme du 1^{er} degré, la définition des formes et sections autorisées au 2^e degré.
2. Mettre en place la procédure des recours qui alors permettra aux parents ou à l'élève majeur de contester la décision prise par le Conseil de classe **pour autant qu'ils fournissent des éléments qui n'auraient pas été pris en considération ou qu'il y ait eu erreur matérielle.**

VOICI CES MESURES POUR JUIN 2017 :

**I. COMMUNICATION DES RESULTATS AUX ELEVES POUR LE CQ6 P,
LE CQ6 TQ ET LE CESS**

Le mercredi 21 juin 2017

<u>14h30 :</u>	Communication des résultats de la délibération concernant le CQ6 en 6 ^e TB, 6 ^e APT et 6 ^e P Cuisine(re) de collectivité au Forum du bâtiment rue de Charleville, 53.
----------------	--

Le vendredi 23 juin 2017 :

<u>13h30 :</u>	Communication des résultats de la délibération concernant le CESS pour les 6 ^e GT, 6 ^e APT, TB et concernant le certificat complémentaire pour les 7 ^e OH au Forum du bâtiment rue de Charleville, 53.
<u>18h30 :</u>	Commission locale relative aux demandes de recours pour le CQ6 en 6 ^e APT, TB et 6 ^e P.
<u>19h30 :</u>	Communication par téléphone, des décisions de cette commission quant à la recevabilité et au caractère fondé des demandes de recours éventuellement introduites.

Le lundi 26 juin 2017

<u>13h15 :</u>	Réunion éventuelle des jurys de qualification.
<u>13h45 :</u>	Communication par téléphone des décisions prises par les jurys de qualification en 6 ^e APT, TB et 6 ^e P en vue de l'octroi du CQ6 dans ces mêmes sections.

II. COMMUNICATION AUX FAMILLES ET AUX ELEVES

1. Pour l'octroi des CQ6 (6TQ-6P) et le CESS (6GT, 6TQ) ainsi que le certificat complémentaire en 7^e OH (voir ci-dessus).

2. De la 1^{re} à la 5^e de Charleroi

a) Nous ferons parvenir un courrier (ordinaire), avec feuille-réponse, aux familles lorsqu'un élève, suite à une décision du conseil de classe, sera, dès la 1^{re} session, en échec complet (attestation C), aura réussi avec restriction (attestation B), devra suivre un programme adapté en 2^e C, aura reçu une attestation d'orientation vers la deuxième année supplémentaire du 1^{er} degré. Il en sera de même pour les élèves du 1^{er} degré pour lesquels le CC aura défini les formes et sections accessibles au 2^e degré.

b) Ce courrier sera doublé par un appel téléphonique émanant de l'école (et, de préférence, du titulaire de classe).

3. Pour les classes de 1^{re} Co.

Comme vous le savez, il y a passage automatique de la 1^{re} Co vers la 2^e Co.

Toutefois, lorsque le conseil de délibération de fin d'année constate qu'un élève cumule plusieurs faiblesses dans les compétences à acquérir en fin de 1^{re} commune, un programme adapté lui sera proposé en 2^e commune.

Pour les élèves de 1^{re} de Charleroi, il y aura donc titulariat et remise des bulletins aux élèves le mercredi 28 juin 2017 de 11h00 à 11h30.

Les élèves concernés par une deuxième commune adaptée recevront une évaluation précise mettant en évidence les forces mais aussi et surtout les faiblesses qu'il conviendra de pallier en 2^e Co l'année suivante.

IV. PREMIERE POSSIBILITE DE RENCONTRE AVEC LA DIRECTION

Une première rencontre avec la direction de l'école sera offerte à ces parents et/ou à ces élèves (Attestation B, C ou orientation vers la 2^e supplémentaire au 1^{er} degré, définition formes et sections au 2^e degré pour les élèves ayant parcouru 3 années dans le 1^{er} degré ou ayant 16 ans au 31 décembre de l'année civile en cours) :

- au 41, rue de Marcinelle généralement ou à mon bureau de la rue de Charleville et pour toute l'école (Charleroi et Mont-sur-Marchienne),
- à un moment précis à Mont-sur-Marchienne, pour l'implantation de Mont-sur-Marchienne spécialement.

A. Objet de cette 1^{re} rencontre possible

Lors de cette première possibilité de rencontre avec la direction (en cas d'attestation C, B, d'orientation vers la 2^e année supplémentaire au 1^{er} degré, de définition des formes et sections au 2^e degré au mois de juin mais pas en cas d'examen de passage ni de refus de certificat de qualification), il s'agira pour la direction :

- essentiellement de communiquer aux parents ou à l'élève s'il est majeur et s'ils le souhaitent les motivations de la décision prise. *"Le chef d'établissement fournit, le cas échéant, par écrit si la demande expresse lui est formulée par l'élève majeur ou les parents ou la personne responsable d'un élève mineur, la motivation précise d'une décision d'échec ou de réussite avec restriction"* (Décret Missions du 24/07/97, art.96 al. 2).
- éventuellement de fournir d'autres explications possibles à ce moment, notamment en matière d'avenir pour l'élève.
- d'enregistrer la demande des parents ou de l'élève d'autres explications ultérieures (par exemple : pouvoir consulter telle(s) copie(s) d'examens de l'élève concerné, examens qui ont pu conduire, en partie, à la décision intervenue).
- d'enregistrer
 - *le plus souvent, sans doute, l'accord des parents et de l'élève quant à la décision prise par le Conseil de classe et leur décision à eux pour l'année à venir (quitter l'école - passer dans telle orientation - recommencer l'année à l'IND) ;*
 - *éventuellement l'intention (qui sera encore à confirmer ultérieurement dans des formes prévues ci-après) de demander le recours interne sur la base d'éléments qui, selon les parents et/ou l'élève majeur, n'auraient pas été pris en considération par le Conseil de classe ou en raison d'une erreur matérielle.*

B. L'horaire selon lequel cette première rencontre possible pourra avoir lieu, mais uniquement, après annonce d'un échec complet (AOC), d'une réussite avec restriction (AOB), d'une orientation vers la 2^e année supplémentaire à l'issue de la 2^e, ou de définition des formes et sections au 2^e degré sera le suivant :

1. Au 53, rue de Charleville, pour les parents et les élèves de Charleroi :

- * Le samedi 24 juin 2017 de 10h00 à 12h00 : pour les élèves de 1^{re} Co, 3^e GT/TTR, 5^e TQ, 6^e GT/TQ et 7^e OH.

2. Au 53, rue de Charleville, pour les parents et élèves de Charleroi :

- * Le mardi 27 juin 2017 de 15h00 à 18h00 : pour les classes de 2^e Co, 2^e S, 4^e GT/TTR et 5^e GT.

N.B. : Une deuxième rencontre sera possible le jour de la consultation des copies le jeudi 29 juin de 15h00 à 18h00.

Remarque importante :

Dans toute la mesure du possible, les parents des élèves ou les élèves majeurs :

- parmi les premiers délibérés,
- et qui ont échoué complètement (AOC), obtenu une réussite avec restriction (AOB) ou une attestation d'orientation vers la 2^e année supplémentaire au 1^{er} degré ou pour lesquels des formes et sections ont été définies pour le 2^e degré et qui désirent connaître les motivations de ces décisions se présenteront aux moments prévus ci-dessus le plus rapidement possible.
S'ils devaient attendre la dernière occasion, ils s'exposent à être reçus après tous les autres voire même à se trouver dans l'impossibilité d'être reçus.

V. REMISE DES BULLETINS ET POSSIBILITE DE CONSULTER LES FEUILLES D'EXAMENS

A. Remise des bulletins aux élèves, dans les bâtiments où les élèves ont cours

▪ **A Charleroi**

- pour les classes de 1^{re} Co : le mercredi 28 juin 2017 de 11h00 à 11h30.
- pour les autres classes de 2^e, 2^e S, 3^e GT/TTR, 4^e GT/TTR, 5^e GT/TQ : le mercredi 28 juin 2017 de 12h45 à 13h15.
- Pour les classes de 6^e GT/TQ, 6^e P et 7^e OH : le mercredi 28 juin 2017 après la proclamation qui aura lieu à Charleroi au 53, rue de Charleville à 19h00.

▪ **A Mont-sur-Marchienne**

- pour les classes 1^{re} D, 2^e D, 3^e P, 4^e P et 5^e P : le mardi 27 juin 2017 à 9h00
- pour la classe de 6^e P : le mercredi 28 juin 2017 après la proclamation qui aura lieu à Charleroi au 53, rue de Charleville, à 19h00.

B. Ensuite, consultation possible des feuilles d'examens

L'occasion de consulter les feuilles d'examens de juin 2017 sera principalement et en priorité offerte :

Aux élèves qui devront présenter des examens de passage et/ou des travaux de vacances, aux élèves majeurs et aux parents des élèves mineurs qui ont reçu une AOC (Attestation d'Orientation C signifiant l'échec total) ou une AOB (Attestation d'Orientation B traduisant une réussite mais avec restriction) ou une orientation vers la 2^e année supplémentaire au 1^{er} degré ou définition des formes et sections pouvant être suivies au 2^e degré.

En présence des professeurs :

- le jeudi 29 juin 2017 de 15h00 à 18h00, au 53 rue de Charleville à Charleroi pour toutes les classes de 1^{re} Co, 2^e Co, 2^e Co S, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^eOH et pour les classes de Mont-sur-Marchienne de 08h30 à 11h30 à Mont-sur-Marchienne.

A cette occasion les élèves reçoivent de leurs professeurs les indications utiles en vue des examens de passage.

Les indications à propos des examens de 2^e session et/ou travaux seront déposées dans des classeurs prévus à cet effet et pourront également être consultées durant les vacances au 41, rue de Marcinelle, à l'occasion des permanences qui y sont organisées du 1^{er} au 07 juillet et à partir du 16 août 2017.

Il s'agira de consulter, dans toute la mesure du possible, en présence des professeurs concernés les copies d'examens qui ont pu conduire, en partie, à des décisions d'échec total, de réussite avec restriction, une définition des formes et sections pouvant être suivies à l'issue du 1^{er} degré ou d'orientation vers la 2^e année supplémentaire au 1^{er} degré.

VI. POSSIBILITE D'INTRODUIRE UN RECOURS

Il faut ici distinguer 2 types de recours.

- 1) L'organisation au 3^e degré des épreuves de qualification est soumis à un schéma de passation. Il est prévu la mise en place d'une procédure de conciliation interne et uniquement interne dans les cas où le CQ6 n'est pas octroyé par le jury de qualification à l'issue des épreuves ou travaux prévus dans le schéma de passation.

La communication des résultats ayant eu lieu le mercredi 21 juin à 14h30 en 6^e TQ et 6^e P, il importe aux élèves majeurs et aux parents des élèves mineurs qui seraient amenés à contester la décision des jurys de qualification de le faire en respectant la procédure suivante : ils me remettront personnellement, à moi-même, une déclaration écrite, dans toute la mesure du possible et de préférence, en 2 exemplaires, ce qui permettrait facilement d'en accuser réception et en indiquant explicitement un n° de téléphone.

Cette déclaration de contestation devra se fonder sur :

- Soit l'apport par le requérant d'un élément neuf ou négligé lors de la délibération,
- Soit une erreur matérielle constatée.

Ces déclarations pourront être reçues (pour les élèves des 2 implantations) à Charleroi, au 41, rue de Marcinelle, sur rendez-vous en contactant Monsieur Kersdag au 0491/73.73.43:

- Le jeudi 22 juin 2017 de 17h30 à 18h30.

2) Contestation d'une décision d'un CC dans un contexte autre que la qualification.

Les parents ou les élèves majeurs qui, malgré tout ce qui précède, seraient amenés à contester la décision du Conseil de classe me remettront la déclaration, à moi-même, personnellement :

- une déclaration écrite, dans toute la mesure du possible et, de préférence, en deux exemplaires en mentionnant explicitement votre numéro de téléphone ce qui permettrait de vous recontacter plus facilement et d'en accuser réception.

Cette déclaration de contestation devra se fonder sur

- Soit l'apport par le requérant d'un élément neuf ou négligé lors de la délibération,
- Soit une erreur matérielle constatée.

Ces déclarations pourront être reçues (pour les élèves des deux implantations) à Charleroi, au 53, rue Léopold :

- le jeudi 29 juin 2017 de 18h00 à 19h00 pour tous les élèves de Charleroi et Mont-sur-Marchienne
- le vendredi 30 juin 2017 de 08h30 à 10h00 pour tous les élèves de Charleroi et Mont-sur-Marchienne

→ Vous trouverez en annexe en pages centrales les documents officiels pour introduire un recours

VII. SUITE DONNEE PAR L'ECOLE AUX RECOURS INTRODUIITS

A. Pour les élèves de 6^e TQ (APT et TB) et 6^e P (cuisinier/re de collectivité).

Le vendredi 23 juin 2017 à 18h30, je convoquerai une commission locale que j'aurai constituée au préalable et qui, avec moi, instruira les demandes de recours internes qui auraient été introduites dans le cadre de la délibération des qualifications afin de voir si celles-ci sont recevables et fondées. Si cela s'avère nécessaire, ce lundi 26 juin 2017, à 13h15, je réunirai à nouveau les jurys de qualification concernés pour qu'ils reconsidèrent les décisions prises précédemment à la lumière des informations reçues. Seul ce jury de qualification peut prendre la responsabilité de réformer sa première décision. Communication orale des décisions prises à l'issue de la procédure de conciliation interne sera faite à partir de 13h45 par téléphone.

B. Le vendredi 30 juin 2017 à 11h30, (pour tous les élèves), je convoquerai une commission locale que j'aurai constituée au préalable et qui, avec moi, instruira les demandes de recours internes qui auraient été introduites afin de voir si celles-ci sont recevables et fondées.

C. A 12h30, seront communiquées par téléphone les décisions de cette commission quant à la recevabilité et au caractère fondé des demandes de recours éventuellement introduites.

D. Si cela s'avère nécessaire, le vendredi 30 juin 2017 à 13h30, je réunirai à nouveau les conseils de classes éventuellement concernés pour qu'ils reconsidèrent les décisions prises précédemment à la lumière des informations reçues. Seul le Conseil de classe, en effet, peut prendre la responsabilité de réformer sa première décision.

E. Communication des décisions prises à l'issue de la procédure interne. Le vendredi 30 juin 2017 à partir de 16h00 par téléphone (pour tous les élèves).

F. De toute manière, les décisions éventuelles seront notifiées par envoi recommandé aux parents ou à l'élève, s'il est majeur, au plus tard le lundi 03/07/2017.

VIII. DEMANDE DE COPIES D'EXAMEN(S)

Toute demande de copies d'examen(s) doit, impérativement m'être adressée par écrit au plus tard le 30 juin 2017 en mentionnant clairement le nom de l'élève, la classe, la matière concernée ainsi que le nom du professeur. Demandez le document au professeur concerné par les épreuves le jour de la consultation de la copie et le professeur fera suivre à la direction pour accord.

Ensuite, il vous appartiendra de venir les chercher à l'accueil de l'ancien bâtiment. Le mieux serait de téléphoner afin de savoir si les copies demandées sont prêtes. Après cette date, il ne sera plus possible de satisfaire votre demande ! N'oubliez pas que l'école sera fermée à partir du 8 juillet jusqu'au 15 août 2017.

L'article II du décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration prévoit que le prix des copies est fixé à 0,25 € la page A4.

IX. APRES LE 30 JUIN 2017

POSSIBILITE DE RECOURS EXTERNE CONTRE LES DECISIONS DU CONSEIL DE CLASSE, PAS CONTRE LES DECISIONS DU JURY DE QUALIFICATION.

Le décret « Missions » prévoit, en son article 98, paragraphes 1 et 2 que l'élève, s'il est majeur, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur, peuvent introduire un recours contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction, pour autant qu'ils aient épuisé la procédure interne évoquée plus haut et qu'ils ne se satisfassent pas de ses conclusions.

Ils introduisent ce recours dans les dix jours qui suivent la notification de la décision ou sa confirmation.

L'introduction de ce recours se fera par recommandé à l'adresse suivante :

Conseil des Recours
Enseignement libre confessionnel
Bureau 1F140
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Le recours comprendra une motivation précise.

Y sera jointe toute pièce que le requérant jugera de nature à éclairer le Conseil de recours.

Le recours ne peut comprendre de pièce(s) relative(s) aux décisions du Conseil de classe concernant d'autres élèves.

Copie du recours (et de ses annexes) sera adressée le jour même par les requérants, également par lettre recommandée, au chef d'établissement concerné, en l'occurrence à W. KERSDAG - Institut Notre-Dame, rue de Marcinelle 41 - 6000 Charleroi.

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous assure, Madame, Mademoiselle, Monsieur, de mes sentiments les meilleurs.

W. KERSDAG
Directeur

2^E PARTIE :
NECESSAIRE RAPPEL DES INDICATEURS DE REUSSITE
ET D'ACCES AUX EXAMENS DE 2^E SESSION

A la page 5 du règlement des études, au point F, vous trouverez le principe de base pour tous les conseils de classe de fin d'année :

Pour ne pas être en échec total, l'élève doit avoir : « 50% des points au total des branches et dans chacune des branches, et généralement, après délibération, pas plus de 4 échecs partiels. (Tous les cours intégrés n'ayant qu'une seule cote) ».

Concrètement :

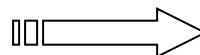
- 1.1. pour réussir, un élève doit avoir au moins 50 % de moyenne et au moins 50 % dans tous les cours.
- 1.2. pour avoir droit à une deuxième session, l'élève ne peut avoir plus de 4 échecs après délibération.
- 1.3. un élève est en échec s'il n'a pas 50 % de moyenne et/ou s'il a plus de 4 échecs après délibération.

UN PROCHAIN ENTRE NOUS, FIN JUIN 2017, PRECISERA NOTAMMENT :
VIE DE L'ECOLE DURANT LES VACANCES,
2^e SESSION : HORAIRE DES EXAMENS, DES DELIBERATIONS, DE LA PROCEDURE DE RECOURS
ET REPRISE EN SEPTEMBRE.

Jour	Heure	Récapitulatif des dates importantes	Lieu
Mercredi 21/06/17	14h30	Communication des résultats concernant le <u>CQ6</u> en 6 ^e APT, TB, en 6 ^e P Cuisinie(re) de collectivité et concernant le certificat complémentaire en 7 ^e OH.	Forum au 53, rue de Charleville
Jeudi 22/06/17	17h30 à 18h30	Possibilité d'introduire un recours dans le cadre du CQ6 en 6 ^e APT, TB et 6 ^e P.	Bureau de la direction au 53 rue de Charleville
Vendredi 23/06/17	13h30	Communication des résultats du CESS pour les 6 ^{es} GT/TQ	Forum au 53, rue de Charleville
	18h30	Commission locale relative aux demandes de recours pour le CQ6 en 6 ^e APT, TB et 6 ^e P.	
	19h30	Communication par téléphone des résultats de la Commission locale relative à la recevabilité des recours internes pour le CQ6 en 6 ^e APT, TB et 6 ^e P.	
Samedi 24/06/17	10h00- 12h00	Première rencontre possible avec la direction pour les élèves de 1 ^e Co, 3 ^e GT/TTR, 5 ^e TQ, 6 ^e GT/TQ et 7 ^e OH	Bureau de la direction au 53 rue de Charleville
Lundi 26/06/17	13h15	Réunion éventuelle des jurys de qualification	
	13h45	Communication par téléphone des décisions prises par les jurys de qualification en 6 ^e APT, TB et 6 ^e P en vue de l'octroi du CQ6 dans ces mêmes sections.	
Mardi 27/06/17	09h00	Remise des bulletins pour les classes de 1 ^{re} D, 2 ^e D, 3 ^e P, 4 ^e P et 5 ^e P à Mont-sur-Marchienne.	En classe
	15h00 à 18h00	Première rencontre possible avec la direction pour les élèves de 2 ^e Co, 2 ^e S, 4 ^e GT/TTR et 5 ^e GT en cas d'AOB (réussite partielle) ou d'AOC (échec).	Bureau de la direction, 53, rue de Charleville
Mercredi 28/06/17	11h00	Remise du bulletin aux élèves de 1 ^{re} Co.	En classe
	12h45	Remise des bulletins aux élèves de 2 ^e Co, 2 ^e S, 3 ^e GT/TTR, 4 ^e GT/TTR et 5 ^e GT/TQ.	En classe
	19h00	Proclamation et remise des bulletins pour les élèves de 6 ^e GT/TQ, 7 ^e OH et 6 ^e P.	Forum, 53 rue de Charleville
Jeudi 29/06/17	08h30 à 11h30	Consultation possible des copies pour les élèves de Mont-sur-Marchienne.	Mont-sur-Marchienne

	15h00 à 18h00	Consultation possible des copies pour les élèves de Charleroi.	53, rue de Charleville
	18h00 à 19h00	Possibilité d'introduire un recours pour tous les élèves de Charleroi et de Mont-sur-Marchienne.	53, rue de Charleville
Vendredi 30/06/17	08h30 à 10h00	Possibilité d'introduire un recours pour tous les élèves de Charleroi et de Mont-sur-Marchienne.	Bureau de la direction, 53, rue de Charleville
	11h30	Commission locale relative aux demandes de recours internes.	
	12h30	Communication par téléphone des résultats de la Commission locale relative à la recevabilité des recours internes.	
	13h30	Conseils de classe (recours)	
	16h00	Communication par téléphone des décisions prises à l'issue de la procédure de recours internes.	
Lundi 03/07/17	Matin	Envoi par recommandé des décisions prises à l'issue de la procédure de recours internes.	

LA FEUILLE REPRENANT LES PAGES 15 ET 16 CI-CONTRE



- ◆ SERA DECOUPEE
- ◆ ET RENDUE A L'ECOLE, D'URGENCE, COMPLETEE ET SIGNEE LE 1^{ER} JOUR OUVRABLE APRES LA DISTRIBUTION

Les élèves qui oublieront de la rendre

- recevront d'abord un avertissement,
- s'exposent ensuite à devoir rester à l'école pour appeler leurs parents,
- devront, en tous les cas, pendant la session d'examen, le remettre sous peine de devoir retourner à la maison.

Tout nouvel exemplaire de cet Entre Nous spécial sera à payer au prix de 1,00 €.

FEUILLE-REPONSE DE :

Monsieur et/ou Madame :

Parent(s) de : (Nom et prénom de l'élève)

et leur enfant, élève de : (classe)

à l'Institut Notre-Dame, 41 rue de Marcinelle - 6000 Charleroi

atteste(nt) par la présente :

A. AVOIR REÇU LE NUMERO SPECIAL DE LA REVUE DE L'ECOLE « ENTRE NOUS » DATE DU 08 JUIN 2017

1) Qui précise :

Particulièrement à l'intention des parents dont les enfants, élèves au secondaire en classe de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e OH auront reçu à l'issue des délibérations de juin 2017

- soit une définition des formes et sections pouvant être suivies à l'issue du 1^{er} degré,
- soit une attestation d'orientation vers la 2^e année supplémentaire du 1^{er} degré (2^e S),
- soit une attestation d'orientation C (AOC) signifiant l'échec total,
- soit une attestation d'orientation B (AOB) signifiant une réussite avec restriction,
- soit une non-délivrance du certificat de qualification ou du certificat complémentaire en 7^e OH.

- a) L'horaire selon lequel ils pourront rencontrer la direction de l'école et ainsi connaître les motivations des décisions intervenues.
- b) Les moments où les bulletins seront rendus aux élèves.
- c) Les moments où les parents et les élèves majeurs pourront consulter les copies d'examens ayant pu conduire, en partie, aux décisions intervenues.
- d) L'horaire de certaines communications aux élèves de 7^e OH, 6^e GT, 6^e TQ de Charleroi, de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e P de Mont-sur-Marchienne.
- e) L'horaire de la procédure à suivre en vue d'introduire une demande de recours interne ainsi que les modalités de traitement de celle-ci et les documents à utiliser.
- f) La possibilité de recours externe contre les décisions du Conseil de classe ainsi que les modalités d'introduction de celui-ci. Cette possibilité ne concerne pas la délivrance du certificat de qualification.

2) Qui rappelle les indicateurs de réussite et d'accès aux examens de 2^e session.

3) Qui rappelle les indications à propos des examens de 2^e session et/ou travaux.

B. AVOIR ETE INFORMES QUE LE PROCHAIN « ENTRE NOUS », DE FIN JUIN 2017, QUE CHAQUE ELEVE PRESENT RECEVRA EN MEME TEMPS QUE SON BULLETIN ET QUE TOUT ELEVE ABSENT DEVRAIT RECLAMER A L'ECOLE, FOURNIRA, NOTAMMENT, TOUS LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS :

1) à la vie de l'école durant les vacances,

2) aux examens de passage, délibérations d'août 2017 et communication des résultats,

3) aux informations qui pourront être données aux parents des élèves mineurs ou aux élèves majeurs ayant obtenu une AOC, une AOB, un avis d'orientation vers la 2^e année supplémentaire au 1^{er} degré ou un avis définissant les formes et sections pouvant être suivies à l'issue du 1^{er} degré à la suite des examens de passage,

4) aux possibilités et modalités de recours interne comme externe après les délibérations de 2^e session.

C. LES PARENTS ATTESTENT EGALEMENT AVOIR REÇU UNE COPIE DE L'HORAIRE DES EXAMENS DE JUIN DE LEUR ENFANT

DATE ET SIGNATURES

DES PARENTS :

DE L'ELEVE :